

Retour sur les élections municipales

Vous avez été 88,5% au premier tour et 91,3% au second tour à vous être mobilisés pour élire votre Conseil Municipal. Ceci démontre votre envie de changement et votre volonté de voir évoluer notre village. Les élus vous remercient de la confiance que vous leur avez accordée. Après l'élection de Mr Jean-Marc Martin-Teissère et les rumeurs qui ont suivi, la nouvelle équipe a la ferme intention de travailler ensemble pour Verquières.

Compte rendu du Conseil Municipal du 4 avril 2001.

Le Conseil Municipal a attribué les commissions et délégations aux conseillers et adjoints **(Cf détail ci-joint)**. Cette phase de la réunion fut longue mais nécessaire. Vous pouvez vous apercevoir que tous les conseillers auront à l'ouvrage.

Par la suite, le Conseil a dû mettre en attente deux projets : la résidence hôtelière (Route des Paluds) et la zone d'activités commerciales jouxtant « Le Verquières » (R. N. 7).

Pour comprendre ces décisions, vous devez savoir que les finances de la commune sont au plus mal. En effet, après étude du budget et entrevue avec le percepteur, il résulte que la commune a des grandes difficultés financières et va devoir faire des économies sur certains postes budgétaires ! Comment en sommes nous arrivés là ? Deux raisons à cela : tout d'abord la baisse des rentrées de taxes professionnelles des zones artisanales (près de 4 millions de francs de diminution sur la base imposable entre 1999 et 2001), ensuite une augmentation importante des dépenses de fonctionnement et d'investissements plus ou moins justifiées. Vous comprendrez qu'il nous était impossible de poursuivre deux projets aussi importants sans les avoir étudiés. Sachez que rien que pour le complexe hôtelier, la Commune doit déboursier 200.000 francs d'accès routier !

Notre volonté n'est pas de laisser stagner le village et ses commerces mais nous ne voulons pas aggraver inconsidérément le passif budgétaire existant. Nous allons réétudier les projets en cours car il va de soit que nous devons attirer des entreprises sur Verquières ; le salut financier passe par là.

De même pour les indemnités des adjoints, nous avons pensé « économie ». Tous les adjoints et conseillers seront remboursés de leurs frais sur le « budget » du maire.

Ensuite, nous avons validé une facture de 4785,20 francs correspondant à l'achat de trois bornes de protection (anti voiture bélier) pour le commerce de Mr et Mme Coulaud (tabac presse) et d'un support vélos pour le cabinet médical.

Enfin, le dernier point soulevé concernait notre tractopelle. Il s'avère que celui-ci est un engin de chantier non autorisé à rouler sur la voie publique. En outre, le personnel le conduisant n'est plus, depuis trois ans, habilité à le conduire ! un certificat de conduite d'engins lui faisant défaut .

Dans un souci de transparence, nous vous tiendrons en permanence au courant des affaires de la Commune par bulletins identiques à celui-ci.

Verquières, le 09 avril 2001

Compte rendu du Conseil Municipal du 12 avril 2001.

L'ordre du jour de ce Conseil était le vote du budget primitif de l'année 2001.

Afin de préparer cette séance, la Commission des finances s'était réunie le 7 avril. Force fut de constater le mauvais état de nos finances (*) et, par voie de conséquence, la nécessité absolue de prendre des mesures draconiennes dans l'élaboration de notre budget.

En premier lieu, le montant des subventions allouées aux associations locales et extérieures a été, dans l'ensemble, revu à la baisse.

Le deuxième sujet abordé nous touche plus particulièrement puisqu'il concerne nos impôts locaux. L'augmentation de 5% des quatre taxes (Habitation, Foncier bâti et non bâti, Taxe professionnelle) était inévitable. Cette hausse, certes impopulaire, reste cependant des plus raisonnables, toujours dans un souci d'équilibre entre rentrée fiscale et taxation modérée.

Le dernier point concernant les ressources municipales est la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Là aussi nous n'avons pas eu d'autre issue, dans l'immédiat, que d'augmenter cet impôt.

Du côté des dépenses, nous mettons tout en oeuvre pour les diminuer au maximum. Tous nos contrats vont être réétudiés. De même, les emprunts contractés par la Municipalité sortante seront renégociés auprès des organismes bancaires concernés. Dans certains cas, des engagements signés nous lient pour l'année en cours. Cependant, les dépenses de ce budget primitif sont déjà inférieures de 150.000 francs par rapport à l'année dernière.

C'est sur ces nouvelles bases que le budget primitif 2001 a été arrêté et voté à l'unanimité, pour un total de 4.063.912,99 F.

Le autre sujet important évoqué lors de ce Conseil a été l'intercommunalité. Il s'agit en effet d'un dossier très important, devant être bouclé avant juillet 2001. Un regroupement des communes du secteur Nord-Alpilles est envisagé, afin d'éviter d'entrer dans l'agglomération d'Avignon.

Suite à une réunion du 11 avril dernier, nous vous confirmons que la future caserne des pompiers (devant desservir Cabannes, Noves, Saint-Andiol et Verquières) se fera sur la commune de Noves.

Pour conclure, il a été décidé de commémorer le 8 mai avec dépôt de gerbe au monument aux morts. La cérémonie débutera à 11 heures place de l'église et sera suivie d'un apéritif.

Verquières, le 30 avril 2001

(*) Voir « Le Mot du Maire » du 09 avril dernier.

